

DynaM – Release 24 Octobre 2014

Info: RSZ: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be

HIVA: Ludo Struyven et Steven Bulté ▪ Tel. 016 32 33 41 ▪ ludo.struyven@kuleuven.be

Dynamiques sur le marché de l'emploi belge. Juin 2012 - juin 2013

L'évolution de l'emploi au cours d'une période est le solde de la croissance ou de la diminution des emplois auprès de chaque employeur.¹ L'évolution de l'emploi au cours d'une période est le solde net de la dynamique de l'emploi sous forme de création d'emplois dans les entreprises nouvelles ou en expansion, et de destruction d'emplois dans les entreprises en contraction ou en cessant d'être employeur. L'évolution de l'emploi est également le résultat net des flux des travailleurs qui entrent dans les entreprises et de ceux qui les quittent (sorties). L'ensemble de ces flux est reprise sous le terme 'dynamique des travailleurs'. Cette notion est plus large que celle de la dynamique de l'emploi.

Ce release DynaM met en évidence les développements sur le marché du travail au cours de la période 2012-2013, tant pour la dynamique de l'emploi que pour la dynamique des travailleurs. Pour les chiffres complets, nous vous renvoyons au site web www.dynam-belgium.org.

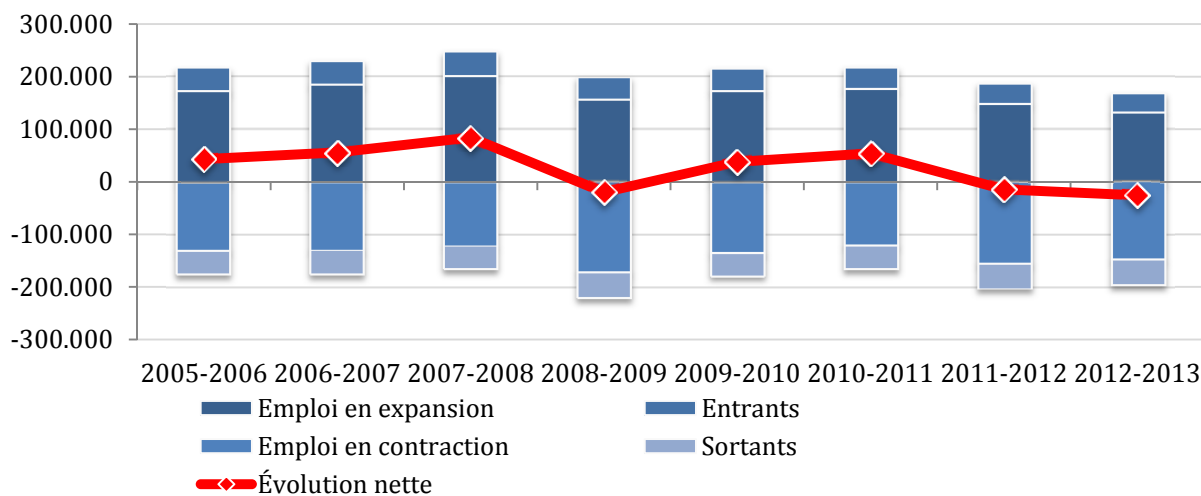
1. Les chiffres essentiels

Entre juin 2012 et juin 2013, l'emploi en Belgique a connu une diminution de 25 600 postes de travail, soit une baisse de 0,7% (voir tableau 1). La contraction de l'emploi au cours de la période 2012-2013 dépasse ainsi celle de la période de crise de 2008-2009. L'analyse de la dynamique de l'emploi montre que cette évolution négative est provoquée par une diminution du taux de création d'emplois et du taux d'entrées. En effet, aussi bien la destruction d'emplois que le taux de sorties sont plus faibles qu'au cours de la période 2011-2012 et durant la première période de crise 2008-2009. Les derniers chiffres de l'ONSS montrent une légère reprise de l'emploi en 2014.

Entre juin 2012 et juin 2013 quelque 169 000 emplois ont été **créés** au sein d'entreprises en expansion et auprès d'employeurs qui démarraient leur activité alors que 194 600 **destructions** d'emploi étaient enregistrées dans des entreprises en contraction ou n'occupant plus de personnel.

¹ On reprend sous le terme employeur toute entreprise, tant personne morale que personne physique, qui occupe des travailleurs salariés soumis à la sécurité sociale belge.

Figure 1 Réaffectation de l'emploi en Belgique (juin 2005-juin 2013)



Source: ONSS et ONSSAPL (Dynam-Belgium.org)

Quoique le nombre d'emplois détruit pendant la période 2012-2013a été plus faible qu'en 2011-2012, la baisse de l'emploi au cours de cette période a été plus importante car le nombre d'emplois créés a diminué encore plus. Le taux de création d'emplois qui s'est fixé à 4,9% a atteint son niveau le plus bas pour toute la période 2005-2013.

Tableau 1 Taux de création d'emplois et taux de destruction d'emplois (juin 2005-juin 2013)

	Taux de création d'emplois	Taux de destruction d'emplois	Evolution nette de l'emploi
Période	%	%	%
2012-2013	4,4	5,1	-0,7
2011-2012	4,9	5,2	-0,4
2010-2011	5,7	4,3	1,4
2009-2010	5,7	4,7	1,0
2008-2009	5,2	5,8	-0,5
2007-2008	6,6	4,4	2,2
2006-2007	6,2	4,7	1,5
2005-2006	6,0	4,8	1,2

© Office National de Sécurité Sociale et DynaM-belgium.org (données ONSSAPL inclus)

▪ Réallocation d'emplois par les employeurs en expansion et en contraction

Pendant la période 2012-2013, les créations d'emplois ont été principalement le fait d'**entreprises en expansion**: on leur doit 132 900 nouveaux emplois ce qui représente 79% du total des créations d'emploi. Le nombre d'entreprises en expansion a reculé considérablement, de 50 000 en 2012 à 46 600 en 2013. Le nombre d'emplois créés a diminué considérablement (-11%) par rapport à la période 2011-2012.

Entre juin 2012 et juin 2013, 146 300 emplois ont été supprimés au sein des **entreprises en contraction**. Bien que le nombre d'entreprises en contraction a été plus élevé (+2%), le nombre d'emplois détruits a baissé de 5% par rapport à la période 2011-2012.

Tableau 2 Réallocation d'emplois par des employeurs en expansion et en contraction, juin 2005-juin 2013

Période	Employeurs en expansion	Création d'emplois par employeurs en expansion			Employeurs en contraction	Destruction d'emplois par employeurs en contraction	
	Nombre	Nombre	%		Nombre	Nombre	%
2012-2013	46 607	132 933	3,5%		46 478	146 309	3,8
2011-2012	50 003	149 376	3,9		45 425	153 909	4,0
2010-2011	52 781	176 506	4,6		43 079	119 238	3,1
2009-2010	50 149	173 550	4,6		43 458	133 043	3,5
2008-2009	48 758	157 455	4,2		46 345	169 674	4,5
2007-2008	54 149	201 735	5,4		42 096	120 526	3,2
2006-2007	52 885	184 329	5,0		41 434	128 298	3,5
2005-2006	50 604	172 355	4,7		41 543	129 853	3,6

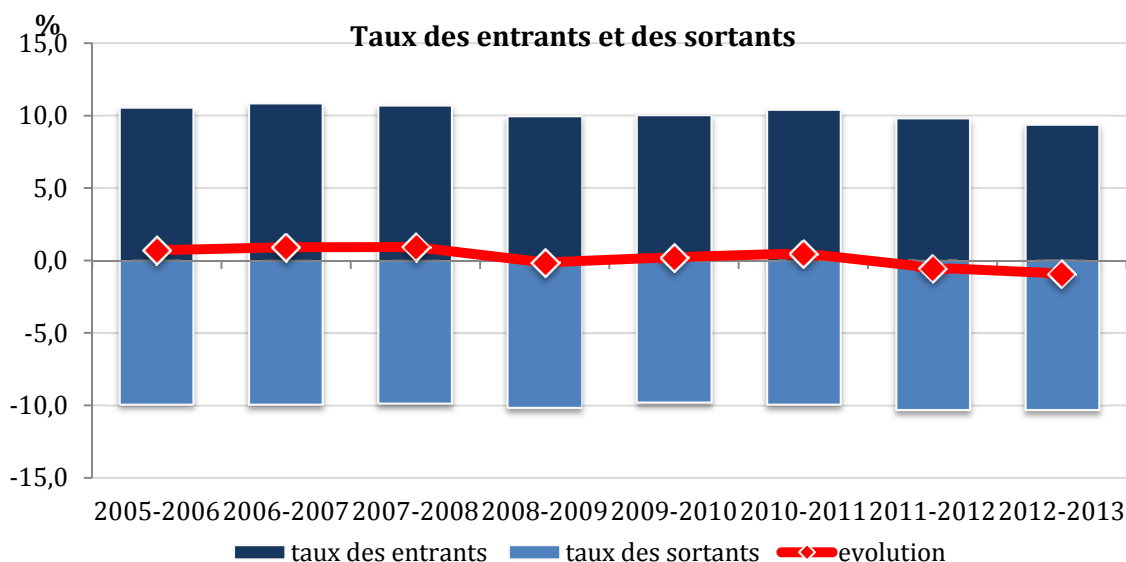
© Office National de Sécurité Sociale et DynaM-belgium.org

▪ **Réallocation des emplois par les employeurs entrants et sortants**

Durant la période 2012-2013, 23 000 entreprises et organisations ont **débuté une activité d'employeur**. Ensemble, elles ont créé 36 000 emplois, soit 21% du nombre total d'emplois créés. Le **pourcentage des employeurs entrants** (la proportion de nouveaux employeurs par rapport au nombre total d'employeurs actifs) s'est élevé à 9,4%, ce qui est le niveau le plus bas enregistré tout au long de la période observée de 2005 à 2013.

Entre juin 2012 et juin 2013, 25 200 employeurs ont **cessé d'occuper** du personnel. Cela a conduit à 48 300 suppressions d'emplois, soit près d'un quart du nombre total de destructions d'emplois (24,8%). Le **pourcentage des employeurs sortants** a atteint 10,3% comme au cours de la période 2011-2012.

Figure 2 Réallocation d'emplois par entrants et sortants (juin 2005-juin 2013)



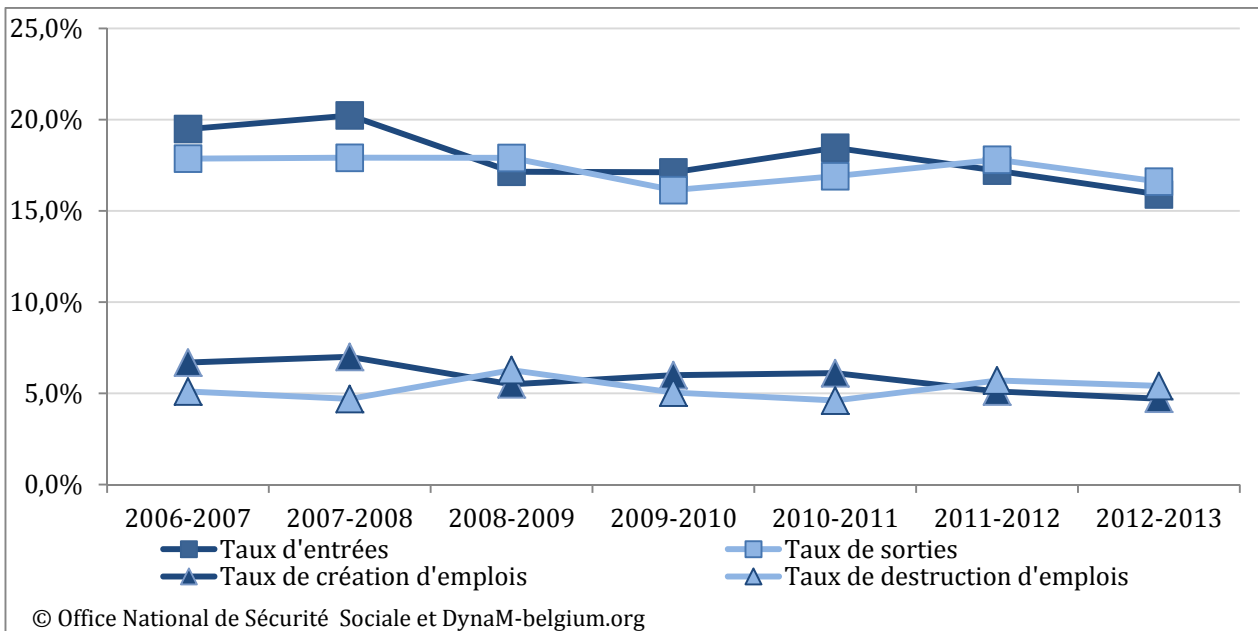
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

La dynamique des travailleurs est également un indicateur important pour l'évolution de l'emploi. Au total, 549 900 nouveaux salariés sont rentrés en service auprès de toutes les entreprises (en expansion ou en

contraction) et 619 000 salariés ont quitté les entreprises.² La différence entre les entrées et les créations d'emplois (ou entre les sorties et les destructions d'emplois) concerne donc les postes de travail qui ont été conservés tout en étant occupés par de nouveaux travailleurs (en provenance de l'extérieur de l'entreprise) et est appelée 'churning'.³ Le graphique 3 présente l'évolution au cours de la période 2006-2013 de la dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs.

Ce graphique révèle que tant le taux d'entrée que le taux de sortie ont fortement baissé durant la période 2012-2013. La baisse du nombre d'offres d'emplois⁴ au cours de cette période a exercé un effet négatif sur la dynamique des travailleurs, au niveau du taux d'entrées; mais également sur le taux des sorties par une diminution de la rotation.

Figure 3 Dynamique des travailleurs et dynamique de l'emploi en taux (2006-2013)



La dynamique de l'emploi et la dynamique des travailleurs sont dépendante du secteur, du type d'entreprises et du type de travailleurs..

2. Examen par taille de l'entreprise

L'emploi connaît une dynamique plus importante dans les petites entreprises que dans les grandes: la réallocation d'emplois, c'est-à-dire la somme des emplois créés et supprimés, y est plus importante que dans les grandes entreprises. Cela vaut tant pour les chiffres absolus - il y a plus d'emplois créés et détruits au sein des PME - que pour les chiffres relatifs: les taux de création et de destruction d'emplois y sont plus élevés (voir tableau B1). Il y a également un rapport négatif quasi linéaire entre la dynamique des travailleurs et la taille de l'entreprise: la dynamique des travailleurs est plus grande dans les entreprises les plus petites.

Pendant la période 2012-2013 la destruction d'emplois s'est avérée plus importante que la création d'emplois, et ceci pour les entreprises de toute taille (à titre d'exception, la création et destruction d'emplois étaient quasiment en équilibre pour les entreprises de 100 à 199 travailleurs).

² Concerne uniquement les travailleurs qui sont entrés en service ou sortis auprès d'employeur affilié à l'ONSS (90% de l'emploi, 98% de la réallocation d'emplois)

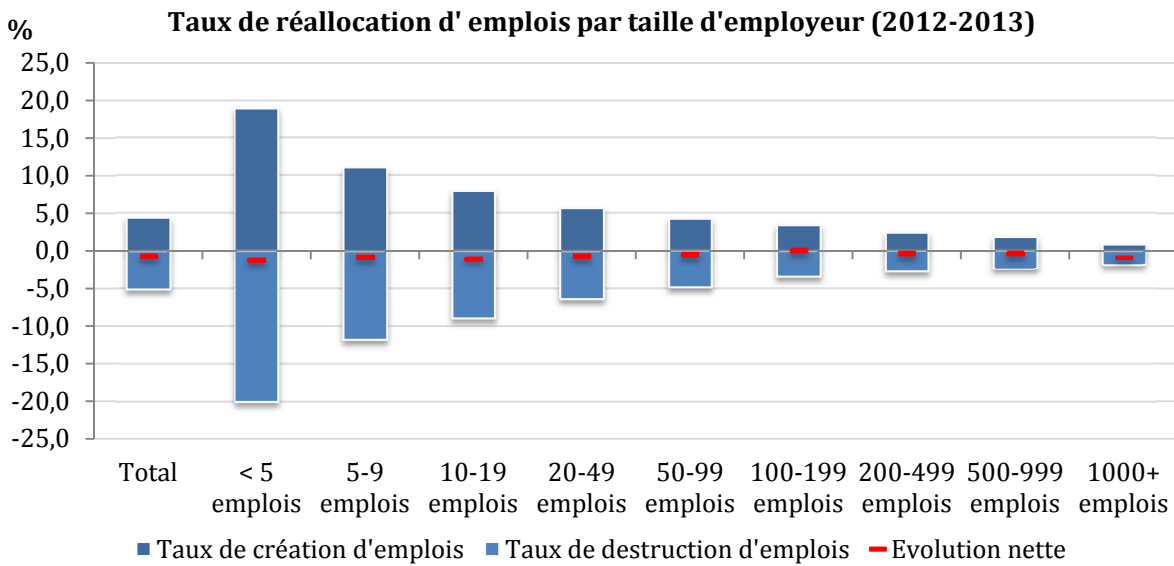
³ Steven Bulté & Ludo Struyven (2014). Le churning: nouvel indicateur de l'efficacité de l'adéquation sur le marché du travail. Document de travail DynaM, Leuven: HIVA – KU Leuven

⁴ SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (2014), Analyse – Les emplois salariés vacants en Belgique, Bruxelles: Direction Générale de Statistique – Statistics Belgium

Dans les **petites entreprises** (moins que 50 travailleurs) l'emploi a diminué de 9 800 postes de travail, un recul important par rapport à la période 2011-2012 au cours de laquelle une légère croissance de l'emploi a été constatée, principalement auprès des entreprises de 20 à 50 travailleurs. Le nombre d'emplois détruits n'a guère changé (de 127 200 à 128 000), tandis que le nombre d'emplois créés a fortement diminué par rapport à la période 2011-2012 (de 128 800 à 118 200).

Au sein des **entreprises moyennes** (entre 50 et 199 travailleurs), la baisse de l'emploi est la plus faible: un nombre de 22 900 emplois créés comparé avec 24 700 emplois détruites ont conduit à une perte nette de 1 400 postes de travail. Par rapport à la période 2011-2012, pendant laquelle un taux de croissance de 0,8% était enregistré, l'emploi a fortement décliné.

Figure 4 Réallocation d'emplois par taille d'employeur, (juin 2012- juin 2013)



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Dans les **grandes entreprises** (200 travailleurs et plus), l'emploi au cours de la période 2012-2013 a diminué de 14 500 postes de travail. Par rapport à la période précédente, avec une baisse de 20 800 emplois, la situation de l'emploi s'est légèrement améliorée. C'est parmi les plus grandes entreprises (1 000 travailleurs et plus) que le redressement se marque le plus, suite à une baisse importante du nombre d'emplois détruits (de 36 800 à 25 000).

Les taux d'entrées et les taux des sorties ont baissé aussi bien dans les petites entreprises, les entreprises moyennes que dans les grandes entreprises.

3. Examen par région

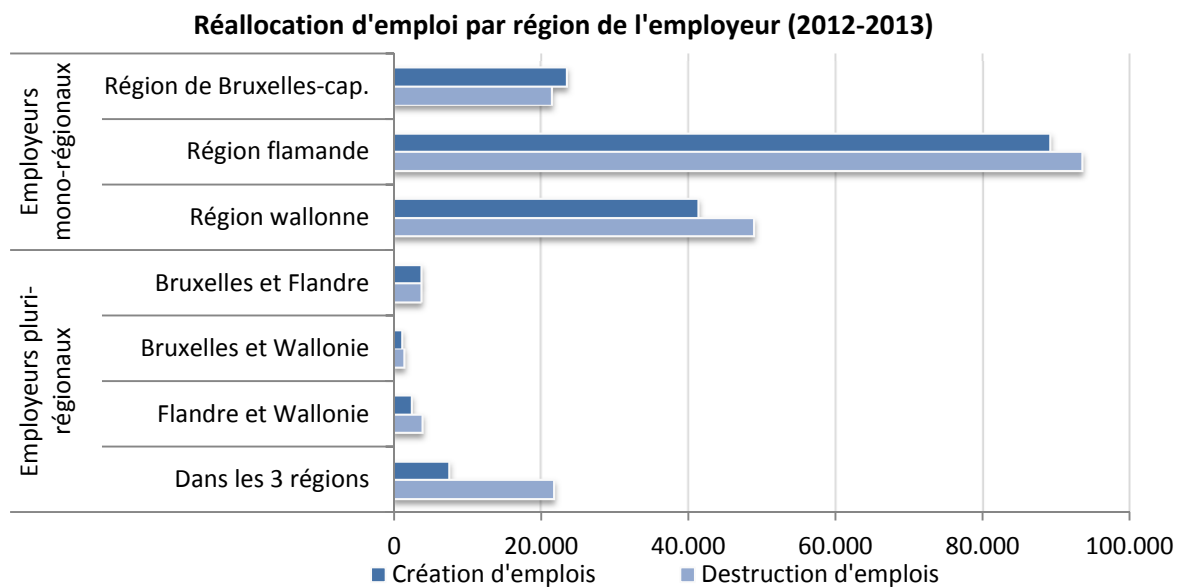
La plupart des employeurs (98,9%) sont 'monorégionaux': tous leurs travailleurs sont occupés dans une seule région. La création et la destruction d'emplois peuvent donc être affectées à cette région. Il existe cependant un groupe restreint d'entreprises, généralement de grande taille, qui sont actives dans plusieurs régions. Pour la période 2012-2013, cela concerne 1,1% du nombre d'employeurs mais 32,6% du nombre total d'emplois. La progression ou la régression de l'emploi chez ces employeurs 'plurirégionaux' ne peuvent pas être réparties selon un critère régional.

En **Flandre**, les employeurs monorégionaux en expansion et ceux qui démarrent leur activité ont créé 89 100 nouveaux emplois durant la période 2012-2013 (ce qui correspond à un taux de création de 5,8%) alors que 93 400 emplois disparaissaient dans les entreprises en contraction et celles cessant d'employer des travailleurs salariés (le taux de destruction étant de 6,1%). Par conséquent, la période 2012-2013 a été

marquée par une régression de l'emploi de 0,3% (25 900 emplois), surtout à cause du recul du taux de création d'emplois. La période 2011-2012 avait encore connu un taux de croissance de 0,5%.

En **Wallonie**, les entreprises monorégionales ont créé 41 200 nouveaux emplois au cours de la période 2012-2013 (5,8% comme taux de création) alors que 48 900 emplois disparaissaient (6,9% comme taux de destruction). Le solde est donc négatif avec une régression de 7 500 emplois (-1,1%). La période 2011-2012 avait encore enregistré un taux de croissance de 0,7%. La tendance négative n'est pas l'unique conséquence de la baisse considérable du taux de création d'emplois, mais est également provoquée par l'augmentation du taux de destruction d'emplois (qui dépasse même légèrement le niveau de la période de crise 2008-2009).

Figure 5 Réallocation d'emplois par région de l'employeur, chiffres absolues, juin 2012 – juin 2013



Pour les employeurs monorégionaux de la **Région de Bruxelles-Capitale**, le nombre d'emplois créés s'élève à 23 500 (taux de création: 7,2%) et le nombre d'emplois supprimés est de 21 500 (taux de destruction: 6,6%). C'est uniquement donc auprès des employeurs monorégionaux de la Région Bruxelles-Capitale que le résultat net enregistré consiste en une croissance nette de l'emploi: +0,6% (+2 000 emplois) en 2012-2013.

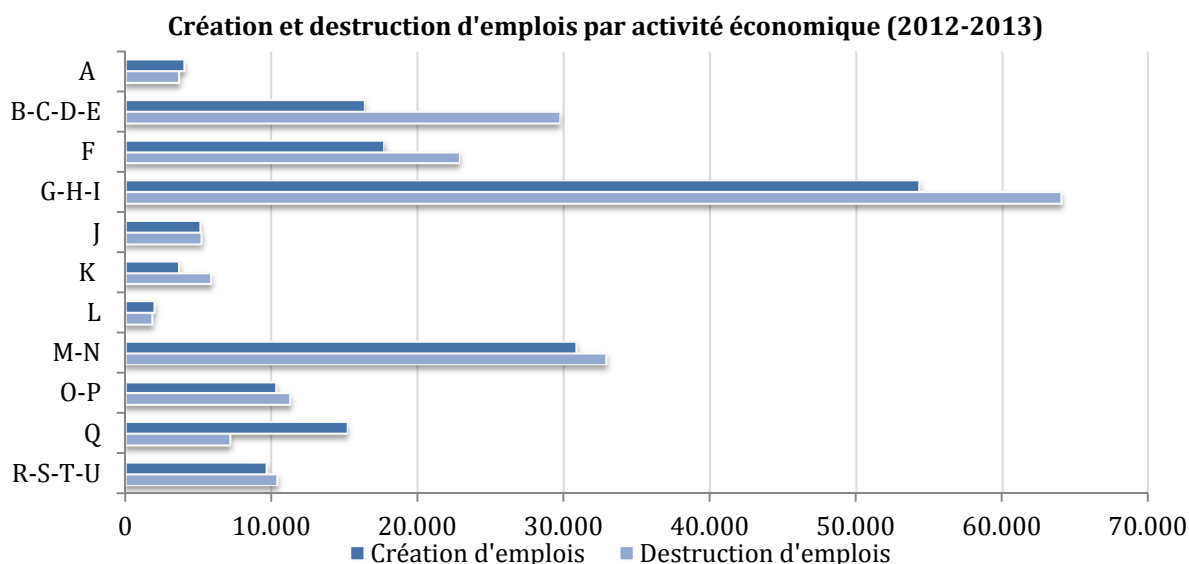
Pour les entreprises monorégionales des trois régions, la dynamique des travailleurs a diminué. Auprès des employeurs très localisés (occupant leurs travailleurs dans un seul arrondissement) de la région Flamande et Bruxelloise, la baisse concerne aussi bien les entrées que les sorties. Ceci vaut également pour les entreprises très localisés de la Région Wallonne à l'exception de la province de Hainaut qui connaît une baisse du taux d'entrées accompagnée d'une hausse du taux de sorties.

Les taux de création et destruction d'emplois des **employeurs plurirégionaux** sont nettement moins élevés que ceux des employeurs monorégionaux. Cette constatation tient davantage au fait que, par définition, il s'agit souvent d'entreprises un peu plus grandes qui, comme nous l'avons déjà établi précédemment, présentent une dynamique de l'emploi et une dynamique des travailleurs inférieure. Avec un taux de création d'emplois limitée à 1,2% et un taux de destruction d'emplois de 2,5%, une perte de 15 800 postes de travail est enregistrée pour la période 2012-2013, dont 14 200 auprès des employeurs présents dans les trois Régions. La dynamique des travailleurs auprès de ces employeurs a encore diminué pendant la période 2012-2013, ceci surtout suite à la baisse du taux de sorties.

4. Examen sous l'angle de l'activité économique

L'évolution négative de l'ensemble de l'emploi ne signifie pas que l'évolution soit négative dans tous les secteurs. Cependant, dans quasiment tous les secteurs, le nombre d'emplois créés a diminué par rapport au période 2011-2012. Par ailleurs, le taux d'entrées et, dans la plupart des secteurs, le taux de sorties étaient en recul.

Figure 6 Réallocation d'emplois par activité économique, juin 2012-juin 2013



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Légende: A: Agriculture, sylviculture et pêche; B-C-D-E: Industries extractives - Industries manufacturières - Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau - Gestion des déchets; F: Construction; G-H-I: Commerce - Transports et entreposage - Hébergement et restauration; J: Information et communication; K: Activités financières et d'assurance; L: Activités immobilières; M-N: Services administratifs, de soutien et spécialisés; O-P: Administration publique et enseignement; Q: Activités médico-sociales et sociales; R-S-T-U: Arts, spectacles et activités récréatives - Autres services - Divers.

La baisse nette de l'emploi dans l'**industrie** (B-C-D-E) au cours de la période 2012-2013 (-13 400) a été plus importante que pendant la période 2011-2012 (-4 000). Cette évolution nette est le résultat d'une baisse de la création d'emplois (16 300 emplois créés, soit 3%) et d'une hausse de la destruction d'emplois (29 700 unités, ou 5,4%). Ceci reflète l'effet des restructurations effectuées durant la période 2012-2013, entre autres dans l'industrie du métal.

La perte d'emplois industriels est plus le résultat d'une diminution du taux d'entrées que de l'augmentation du taux de sorties. Le taux de sorties n'a guère changé par rapport à 2011-2012 (de 11,5% à 11,6%). Le taux d'entrées, par contre, a fortement reculé (de 10,6% à 8,9%). Ceci indique qu'avec la destruction d'emplois, la réductions des effectifs dans les entreprises industrielles est surtout due au non-remplacement des travailleurs quittant l'entreprise.

Le **secteur de la construction (F)** a connu une forte régression de l'emploi (-2,4%). En 2012-2013, le taux de création d'emplois a baissé de 9,6% à 8,3%, alors que le taux de destruction d'emplois a connu une hausse de 9,6% à 10,7%. Ici, également, la perte d'emplois est due principalement à la diminution du taux d'entrée (avec 18,2%, le taux d'entrées baisse pour la première fois au cours de toute la période 2006-2013, en dessous de 20%). Le taux de sorties à même (très légèrement) baissé (de 20,8% à 20,6%). Les estimations rapides de l'emploi de l'ONSS indiquent que la chute de l'emploi dans la construction persiste en 2013-2014.

En termes absolus, ce sont les secteurs du **commerce**, du **transport et de l'entreposage** et de l'**horeca (G-H-I)** qui créent et suppriment le plus d'emplois: durant la période 2012-2013, le nombre de créations a atteint 54 300 alors que le nombre de suppressions d'emplois a avoisiné les 64 000. Ceci résulte dans une

perte de 6 800 emplois. Ceci va de pair avec une diminution de la dynamique des travailleurs, une dynamique qui est généralement élevée, principalement dans le commerce et le secteur horeca: le taux de sorties et, plus encore, le taux d'entrées étaient en fort recul.

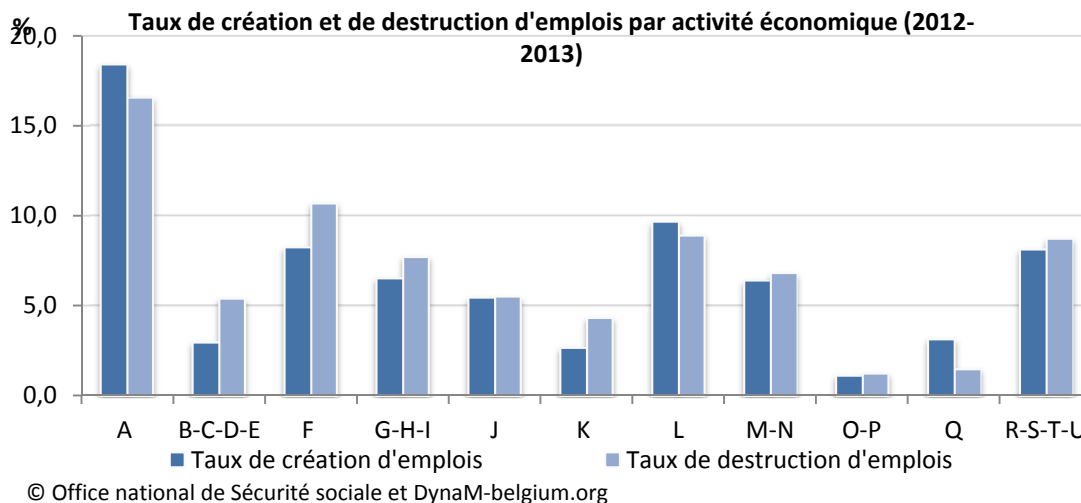
Dans le secteur de **l'information et de la communication (J)** l'emploi est resté relativement stable au cours de la période 2012-2013. La création et la destruction d'emplois, aussi bien que les entrées et les sorties se sont tenues en équilibre, mais à un niveau plus bas qu'en 2011-2012. Au sein des **activités financières et des assurances (K)**, le taux de création d'emplois a resté très bas (2,7%) tandis que le taux de destruction d'emplois est monté (de 3,3% à 4,4%). La destruction d'emplois dans ce secteur est également plutôt un effet de la baisse du taux d'entrées (de 9,6% à 8%) qui est plus important que la diminution du taux de sorties. Il n'y a donc pas plus de travailleurs qui quittent l'entreprise, mais ceux qui partent sont de moins en moins remplacés par des nouveaux entrants.

Le secteur des **services administratifs, de soutien et spécialisés (M-N)**, comprend entre autres les agences d'intérim et le secteur du nettoyage (titres-services inclus), secteurs fort sensibles à la conjoncture, fournissant des services nécessitant beaucoup de main-d'œuvre. Durant la période 2012-2013, 2 300 emplois ont été perdus. Par rapport à la période précédente, le taux de création d'emplois (6,4%) et le taux de destruction d'emplois (7,0%) ont baissé. La dynamique des travailleurs pendant la période 2012-2013 a été plus réduite que pendant toutes les années précédentes de la période 2006-2012. Les estimations rapides de l'emploi de l'ONSS montrent que ce secteur enregistre une évolution positive de l'emploi à partir du deuxième semestre de l'année 2013 sous l'impulsion d'une forte hausse dans le secteur de l'intérim.

Le secteur **quartaire** est traditionnellement le secteur le moins sensible à la conjoncture. Le secteur **administration publique et enseignement (O-P)** a connu une légère baisse de l'emploi au cours de la période 2012-2013 (une diminution nette de 1 000 postes de travail), qui est le résultat d'une baisse dans le secteur Administration publique (-1,1%), insuffisamment compensé par une augmentation de l'emploi de 0,7% dans l'enseignement. Les taux de créations et destruction d'emplois sont très bas (respectivement 1,2% et, 1,3%). Les taux d'entrées et taux de sorties dans le secteur de l'Administration Publique, traditionnellement déjà fort limités, ont encore diminué (respectivement 5,9% et 7,2%). Dans l'enseignement, le taux d'entrées a légèrement monté (10,2%) alors que le taux de sorties a diminué (9,6%).

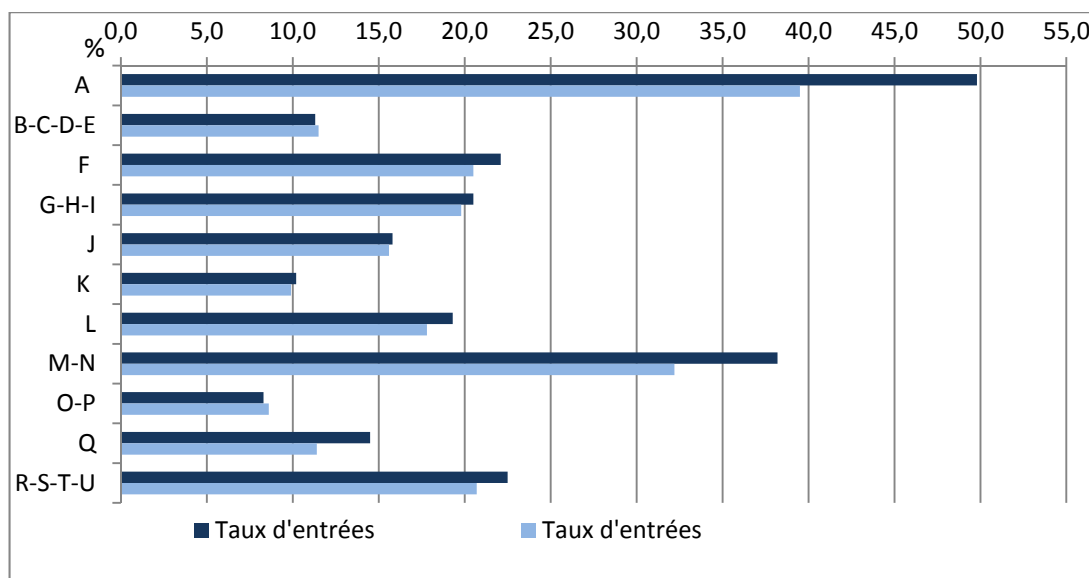
C'est le secteur des **activités médico-sociales et sociales (Q)** qui se taille la part du lion dans la création d'emplois. Entre juin 2012 et juin 2013, 15 200 emplois ont été créés par des employeurs en expansion ou qui démarraient leur activité alors que les pertes d'emplois dans les entreprises en contraction ou cessant d'occuper des travailleurs se sont limitées à 7 100, ce qui amène un solde positif de 8 000. Suite à une demande croissante, l'évolution au cours des dernières années a été en une forte hausse. Ce secteur est néanmoins en grande partie dépendant du financement public. Par conséquent, le taux de croissance diminue de manière importante depuis l'année 2010, et descend en dessous de 2% pendant la période 2012-2013. Le taux d'entrées (de 13,8% à 12,6), et dans une moindre mesure, le taux de sorties (de 11,6% à 11,1%) ont également baissé.

Figure 7 Taux de création et de destruction d'emplois par activité économique, juin 2012- juin 2013



Légende: A: Agriculture, sylviculture et pêche; B-C-D-E: Industries extractives - Industries manufacturières - Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau - Gestion des déchets; F: Construction; G-H-I: Commerce - Transports et entreposage - Hébergement et restauration; J: Information et communication; K: Activités financières et d'assurance; L: Activités immobilières; M-N: Services administratifs, de soutien et spécialisés; O-P: Administration publique et enseignement; Q: Activités médico-sociales et sociales; R-S-T-U: Arts, spectacles et activités récréatives - Autres services - Divers.

Figure 8 Dynamique de travailleurs par activité économique (%), Belgique, juin 2012 - juin 2013



5. Examen en fonction des caractéristiques des travailleurs

La dynamique de l'emploi (création et destruction d'emplois) et la dynamique des travailleurs réparties selon les caractéristiques des entreprises indiquent dans quelle mesure les entreprises adaptent leurs effectifs en fonction des circonstances économiques. L'analyse de la dynamique des travailleurs en fonction de leurs caractéristiques propres montre l'impact de celle-ci au niveau des travailleurs.

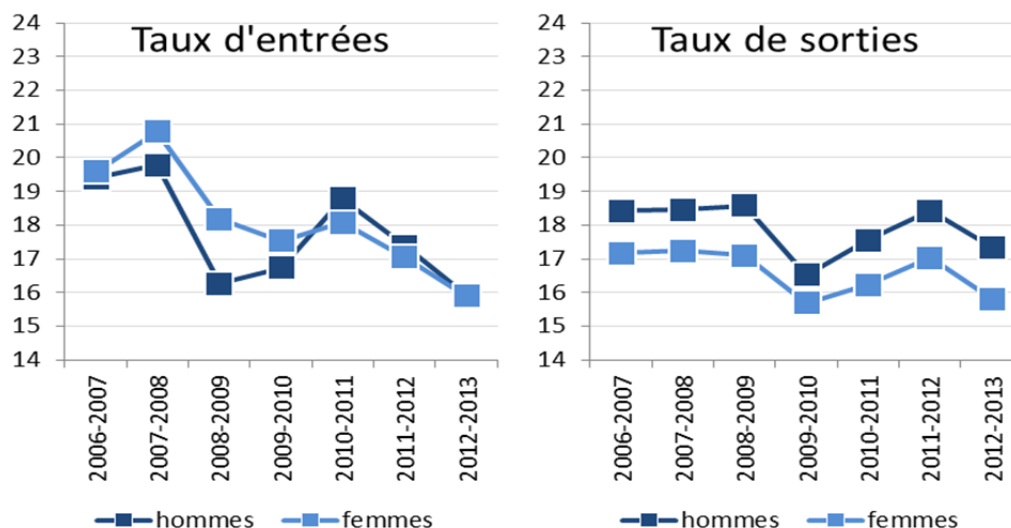
▪ Selon le sexe du travailleur

Pour la période 2012-2013, le taux d'entrées des hommes et des femmes furent identiques (15,9%), tandis que le taux de sorties des hommes (17,3%) était nettement supérieur à celui des femmes (15,8%). Il en a

résulté une baisse nette de l'emploi importante pour les hommes (-1,4%) et un statu quo pour les femmes (+0,1%).

Il est à noter qu'au cours de la période 2006-2013, l'écart entre les taux d'entrées d'hommes et de femmes a graduellement disparu, tandis que l'écart entre les taux de sorties est resté constant.

Figure 9 Evolution de la dynamique des travailleurs selon le sexe des travailleurs, 2006 - 2013 (Belgique)



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

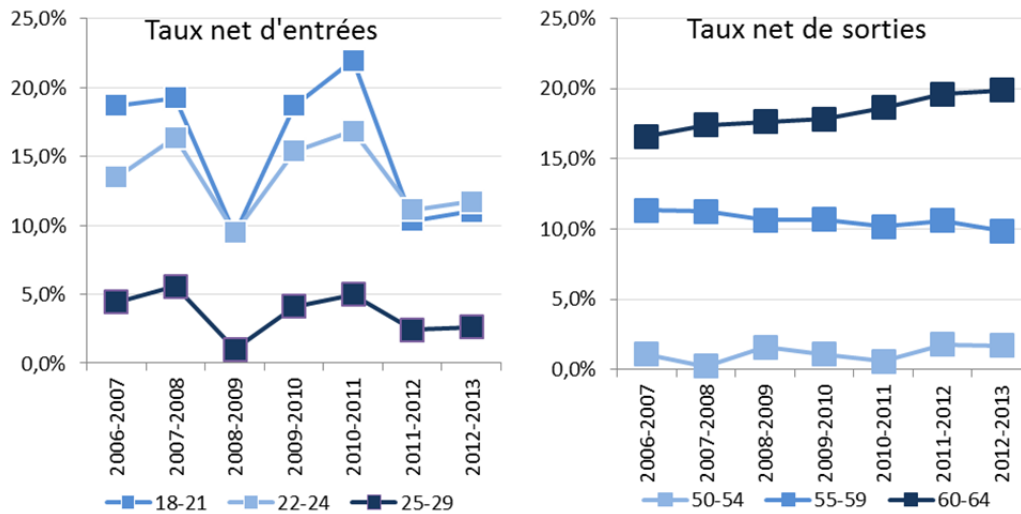
▪ Selon l'âge du travailleur

La dynamique des travailleurs est fortement liée à l'âge des travailleurs. Les jeunes sont en général plus dynamiques sur le marché du travail: ils rejoignent et quittent plus facilement une entreprise en comparaison avec les groupes d'âge plus élevé. Les taux d'entrées et de sorties sont clairement plus élevés chez les plus jeunes. Ce n'est qu'à partir de l'âge de 50 ans que le taux de sorties repart à la hausse.

Lorsqu'on mesure classiquement l'évolution de l'emploi par classe d'âge, il faut simultanément tenir compte des entrées et sorties réelles des travailleurs au sein des classes d'âge et des mouvements démographiques entre ces classes d'âge. Les données DynaM permettent d'isoler les taux réels d'entrées et de sorties. Cette méthode alternative donne en outre une indication sur les effets possibles de décisions stratégiques.

Le graphique 10 met en évidence l'évolution du taux net de la dynamique des travailleurs, autrement dit la différence entre le taux d'entrées et le taux de sorties. Le taux d'entrées pour une classe d'âge déterminée est établi en divisant le nombre d'entrées entre le début et la fin d'un cycle annuel par l'emploi moyen de cette classe d'âge au cours de cette période. Le taux de sorties est calculé de manière analogue. En soustrayant le taux de sorties du taux d'entrées, l'impact des travailleurs qui changent d'emploi (et qui de ce fait influencent de manière égale tant le nombre d'entrées que le nombre de sorties) est neutralisé et il ne reste plus que les entrées vers et les sorties à partir de la position emploi salarié. Pour les travailleurs les plus jeunes, le taux d'entrées est supérieur au taux de sorties et c'est donc le taux d'entrées net qui est présenté (taux d'entrées moins taux de sorties). Pour les travailleurs les plus âgés, la situation est inversée et c'est donc le taux net de sorties qui est présenté (taux de sorties moins taux d'entrées).

Figure 10 Taux d'entrées net des jeunes et taux net de sorties des plus âgés, 2006-2013 (Belgique)



Le taux d'entrées net pour les classes d'âge les plus jeunes se montre comme le plus sensible aux variations conjoncturelles. Cependant, bien que l'évolution nette de l'emploi au cours de la période 2012-2013 a été plus négative qu'au cours de la période 2011-2012 et a atteint le niveau de la première période de crise 2008-2009, le taux d'entrées net pour les jeunes entre 18 et 29 ans a été plus important cette fois-ci qu'au cours de la première période de crise. A signaler également que l'emploi moyen au sein de ces groupes de jeunes diminue légèrement: il s'agit principalement d'une conséquence d'une entrée plus tardive sur le marché du travail.

Le taux net de sorties des travailleurs les plus âgés révèle une autre dynamique. La sensibilité à la conjoncture est la plus élevée dans la classe d'âge 50-54 ans. Au sein de la classe d'âge 55-59 ans, le taux net de sorties diminue au cours du temps (de 11,4% à 9,9%) alors que ce taux augmente pour la classe d'âge supérieure (de 16,6% à 19,9%). Pour les 2 groupes les plus âgés pris en considération (les 2 lignes supérieures du graphique), il y a clairement un glissement depuis la période 2009-2010 de l'âge auquel les travailleurs quittent l'emploi salarié. Attention cependant: pour ces 2 classes d'âge l'emploi moyen est en augmentation continue. Cela signifie que l'évolution des taux net de sorties chez les personnes âgées peut être attribué au recul de l'âge de sortie. Les effets de la gestion politique jouent également un rôle, de même qu'une décomposition par secteur d'activité mouvante et des motivations en évolution auprès du groupe des plus âgés. La conséquence est que les gens restent plus longtemps au travail.

Annexes

Tableau B1 Réallocation d'emplois par taille d'employeur (Belgique, données annuelles)

Taille	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Total	186 996	168 994	201 494	194 599	-14 498	-25 605
< 5 emplois	56 012	52 960	56 587	56 289	-575	-3 329
5-9 emplois	25 029	23 547	25 556	25 129	-527	-1 582
10-19 emplois	21 771	19 442	21 875	21 876	-104	-2 434
20-49 emplois	26 036	22 218	23 230	24 673	2 806	-2 455
50-99 emplois	15 302	12 358	12 150	13 783	3 152	-1 425
100-199 emplois	11 016	10 563	9 491	10 493	1 525	70
200-499 emplois	12 446	9 605	10 162	10 842	2 284	-1 237
500-999 emplois	6 360	5 389	5 719	6 547	641	-1 158
1000+ emplois	13 024	12 912	36 724	24 967	-23 700	-12 055
Taille	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Total	4,9	4,4	5,2	5,1	-0,4	-0,7
< 5 emplois	19,7	18,8	19,9	20,0	-0,2	-1,2
5-9 emplois	11,5	11,0	11,8	11,8	-0,2	-0,7
10-19 emplois	8,8	7,9	8,9	8,9	0,0	-1,0
20-49 emplois	6,6	5,7	5,9	6,3	0,7	-0,6
50-99 emplois	5,2	4,3	4,2	4,8	1,1	-0,5
100-199 emplois	3,7	3,5	3,2	3,4	0,5	0,0
200-499 emplois	3,0	2,4	2,5	2,7	0,6	-0,3
500-999 emplois	2,3	1,9	2,1	2,3	0,2	-0,4
1000+ emplois	0,9	0,9	5,2	1,8	-1,7	-0,9

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B2 Réallocation d'emplois par localisation des employeurs (Belgique, données annuelles)

Région	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Total	186 996	168 994	201 494	194 599	-14 498	-25 605
Employeurs monorégionaux						
Région de Bruxelles capitale	26 766	23 515	21 712	21 480	5 054	2 035
Région flamande	99 433	89 134	91 849	93 430	7 584	-4 296
Région wallonne	48 762	41 351	43 770	48 870	4 992	-7 519
Employeurs plurirégionaux						
Régions de Bruxelles cap & flamande	3 004	3 804	6 054	3 702	-3 050	102
Régions de Bruxelles cap & wallonne	1 026	1 179	7 718	1 443	-6 692	-264
Régions flamande & wallonne	2 767	2 437	2 496	3 926	271	-1 489
dans les 3 régions	5 238	7 574	27 895	27 895	-22 657	-14 174
Région	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Total	4,9	4,4	5,2	5,1	-0,4	-0,7
Employeurs monorégionaux						
Région de Bruxelles capitale	8,1	7,2	6,6	6,6	1,5	0,6
Région flamande	6,4	5,8	5,9	6,1	0,5	-0,3
Région wallonne	6,9	5,8	6,2	6,9	0,7	-1,1
Employeurs plurirégionaux						
Régions de Bruxelles cap & flamande	0,9	2,5	1,9	2,4	-0,9	0,1
Régions de Bruxelles cap & wallonne	0,6	1,9	4,4	2,4	-3,8	-0,4
Régions flamande & wallonne	2,8	2,3	2,6	3,6	0,3	-1,4
dans les 3 régions	0,8	0,8	4,3	2,3	-3,5	-1,5

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B3 Réallocation d'emplois par activité économique de l'employeur (Belgique, données annuelles)

Activité économique	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Total	186 996	168 994	201 494	194 599	-14 498	-25 605
Agriculture, sylviculture et pêche	4 010	4 045	5 262	3 639	-1 252	406
Industries	20 220	16 330	24 194	29 694	-3 974	-13 364
Construction	20 752	17 648	20 808	22 831	-56	-5 183
Commerce , Transports , Horeca	58 602	54 289	65 358	63 996	-6 756	-9 707
Information et communication	5 619	5 134	5 423	5 172	196	-38
Activités financières et d'assurance	3 825	3 628	4 412	5 849	-587	-2 221
Activités immobilières	2 064	1 985	1 818	1 831	246	154
Services administratifs, de soutien et spécialisés	34 026	30 854	37 855	32 855	-3 829	-2 001
Administration publique et enseignement	9 966	10 273	19 568	11 249	-9602	-976
Activités médico-sociales et sociales	17 231	15 161	6 607	7 136	10 624	8 025
Arts, activités récréatives, Divers	10 681	9 647	10 189	10 347	492	-700
Activité économique	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Total	4,9	4,4	5,2	5,2	-0,4	-0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	17,6	12,3	23,1	16,5	-5,5	1,8
Industries	3,7	3,0	4,4	5,4	-0,7	-2,4
Construction	9,6	8,3	9,6	10,7	0,0	-2,4
Commerce , Transports , Horeca	7,0	6,6	7,8	7,7	-0,8	-1,2
Information et communication	6,0	5,5	5,8	5,5	0,2	0,0
Activités financières et d'assurance	2,8	2,7	3,3	4,4	-0,4	-1,7
Activités immobilières	10,2	9,7	9,0	8,9	1,2	0,7
Services administratifs, de soutien et spécialisés	7,0	6,4	7,8	6,8	-0,8	-0,4
Administration publique et enseignement	1,1	1,2	2,2	1,3	-1,1	-0,1
Activités médico-sociales et sociales	3,6	3,2	1,4	1,5	2,2	1,7
Arts, activités récréatives, Divers	9,0	8,1	8,6	8,7	0,4	-0,6

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Définitions et méthode

Ce release contient les données annuelles portant sur la création et la destruction d'emplois et sur les employeurs entrants et sortants en Belgique.

Le texte ci-dessous reprend les définitions utilisées et une brève description de la méthode. Pour plus de détails, consulter la page Méthode: : <http://www.dynam-belgium.org/site2/fr/methode.html>

▪ Source des données

Les chiffres DynaM sont issus de bases de données administratives, gérées par l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) et l'Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Les chiffres DynaM couvrent 100% des employeurs et quelque 99% des travailleurs salariés en Belgique. Seuls les employeurs relevant de la compétence de la Caisse de Secours et de Prévoyance des marins ne sont pas inclus dans DynaM (une dizaine d'employeurs représentant environ 1 800 postes de travail).

▪ Unités statistiques

Employeur: un **employeur** est une personne physique ou morale qui occupe du personnel (travailleurs salariés).

Poste de travail/emploi: repose sur le dénombrement des travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

▪ Définitions

Création d'emplois: augmentation du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ - 30 juin année t) est supérieur à celui au début de la période. La création d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

Destruction d'emplois: diminution du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ - 30 juin année t) est inférieur à celui au début de la période. La destruction d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

Employeur entrant: nouvel employeur qui ne dispose d'aucun emploi au début du trimestre et d'au moins un emploi à la fin du trimestre. La réactivation d'employeurs 'dormants', c.-à-d. des employeurs qui durant une période limitée (4 trimestres ou moins) n'emploient pas de salariés et, après celle-ci, en recrutent de nouveaux, ne sera pas considérée comme l'arrivée d'un nouvel employeur. Les entreprises issues d'une fusion, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise ne sont pas considérées comme employeurs entrants.

Employeur sortant: entreprise qui occupait du personnel et qui n'en occupe plus. Les employeurs qui disparaissent suite à une fusion, une scission ou un changement de numéro d'entreprise ne sont pas pris en considération.

▪ Méthode

L'élaboration des chiffres et indicateurs portant sur la création/destruction d'emplois et les employeurs entrants/sortants repose sur une méthodologie validée scientifiquement, utilisant le couplage d'enregistrements. Le but de ce couplage d'enregistrements est de reconstituer l'historique de chaque entreprise. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante pour réaliser un tel couplage d'enregistrements en s'appuyant sur la disponibilité des relations entre employeurs et travailleurs (Geurts &

Vets, 2011). La méthode de calcul de Davis, Haltiwanger et Schuh (1996) pour la création et destruction d'emplois est adoptée.

▪ Références

EUROSTAT/OECD (2007), *Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics*, Luxembourg.

Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , *Job creation and destruction*, Cambridge/London.

Geurts K. & Vets P. (2011), *Employee flows to study firm and employment dynamics*, DynaM Working Paper.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, procédez de la manière suivante:

En ce qui concerne la source des données et les statistiques de base

ONSS - Direction des Statistiques: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be

En ce qui concerne la méthodologie et les indicateurs

HIVA-KU Leuven: Ludo Struyven et Steven Bulté ▪ Tél. 016 32 31 41 ▪ ludo.struyven@kuleuven.be